Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260224-2026014-DE

2026-014

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 FEVRIER 2026 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Franck CHAMPAGNE, Delphine HELLOCO, Vincent LE BERR, Romuald TANGUY, Virginie LAIGLE, Didier LE VEXIER, Céline AUFFRAY, Laetitia HENRY Pierre CHOUPEAUX, Virginie PHILIPPE, Sandra LE GUILLOUX, Michel LE COQ, Chantal BOUHIER, Patrick JAGOREL, Claire SERRE

Procurations :
Gaelle SCHOUMAKER à Franck CHAMPAGNE,
Jean Pierre VARNIER à Didier LE VEXIER
Emilie GICQUEL à Vincent LE BERR

Absent :

Secrétaire de séance : Laetitia HENRY
Date d'envoi de la convocation : 12 Février 2026
Date de l'affichage : 23 février 2026

Devis Adac pour Lanvia

Le projet de création d'un lotissement est à l'étude à Lanvia. Le projet est porté par un aménageur privé.

La route est déjà en mauvais état et nécessitera une réfection à l'issue de l'aménagement et des constructions des habitations.

Il est envisagé de demander une participation pour la réfection de la route à l'aménageur.

Il est ainsi nécessaire de réaliser une estimation du coût des travaux de voirie

Il est proposé de solliciter les services de l'ADAC pour un montant de 500 Euros HT (600 Euros HT)

Pour : 19	Abstention :	Contre :
La délibération est	Adoptée ☒	
	Rejetée ☐	

Le Maire,
Christian JOLLY

MAIRIE de ST-BRANDAN
Côtes d'Armor 22800